

RÈGLEMENT 2026-19

Règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration de bâtiments d'intérêt patrimonial

Le règlement

Établit une aide financière pour la restauration de bâtiments d'intérêt patrimonial.

En vigueur

Le règlement est officiellement en vigueur.

Pour consulter le règlement

Le règlement complet est disponible à l'hôtel de ville (sur rendez-vous) ou en cliquant ici.



Donné à Beauharnois,
ce 11 septembre 2026

Janie Arseneau, greffière